

# La Journée du Chien de Chasse en Somme

Sur les territoires de Warloy-Baillon et alentours

## SAMEDI 22 OCTOBRE 2022

Chasseur  
en  
Somme



Rendez-vous le samedi 22 octobre à 8h00 à Warloy-Baillon (salle des fêtes)

Le prix du(des) engagement(s) et du(des) repas sont à mettre à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de la Somme et à adresser pour le 14 octobre 2022 au plus tard à  
FDC80 - 1 chemin de la voie du bois - CS 43801 - 80450 LAMOTTE-BREBIERE

→ Deux chèques distincts pour les engagements et les repas.

Pour tout renseignement vous pouvez appeler au 06 72 88 98 06

Nom / Prénom : .....

Si moins de 20 ans, précisez date de naissance : ..... Si chasse accompagnée, précisez le nom du tuteur : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : ..... Portable : .....

N° de permis de chasser : ..... E-mail : .....

Assurance N° de contrat : ..... Compagnie : .....

→ Le permis de chasser a été validé (n° de validation et date ..... ) pour le département du ..... ←



C  
A  
N  
D  
I  
D  
A  
T

Nom : ..... Affixe : .....

Race : ..... Sexe : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

N° tatouage ou puce : ..... N° L.D.F. : .....

**Le chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé, même s'il n'est pas inscrit au L.D.F.**



C  
H  
I  
E  
N

**Catégorie** (cocher la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- « Junior ou jeune en chasse accompagnée » avec chien d'arrêt ou spaniel non trialisant (moins de 20 ans à la date du concours)
- « Chasserresse » avec chien d'arrêt non trialisant
- « Chasserresse » avec chien d'arrêt trialisant
- « Chasseur » avec chien d'arrêt non trialisant
- « Chasseur » avec chien d'arrêt trialisant
- « Chasseur ou chasserresse » avec spaniel non trialisant
- « Chasseur ou chasserresse » avec spaniel trialisant
- « Archer » avec chien d'arrêt ou spaniel non trialisant

**Important :** pour les catégories « Trialisant », joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le n° du carnet de travail : .....

(Un chien est dit « trialisant », dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP P<sup>re</sup> ou 2<sup>me</sup> cat. En France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avertir l'organisateur).

Je déclare connaître le règlement de la Journée du Chien de Chasse en Somme, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion,

Je m'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur (contexte Covid)

Je certifie que mon chien est à jour de ses vaccins réglementaires.

Fait à ..... le .....

Lu approuvé - Signature :

€

**Montant des engagements :**

25€ pour le 1<sup>er</sup> chien, 18€ pour le 2<sup>ème</sup>

18€ pour les chasseresses ou juniors

Engagement du parrainé (filleul) 18€

Le prix du(des) engagement(s) sont à mettre à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de la Somme et à adresser pour le 14 octobre 2022 au plus tard à

FDC80 - 1 chemin de la voie du bois  
CS 43801 - 80450 LAMOTTE-BREBIERE

**ATTENTION :** merci d'effectuer deux règlements distincts pour les engagements et les repas.

A noter : le repas en commun ne pourra se tenir que si les conditions sanitaires en vigueur à la date des Rencontres le permettent.

**Prix du repas / 20€**

Réservation de ..... repas

Le prix du(des) repas sont à mettre à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de la Somme et à adresser pour le 14 octobre 2022 au plus tard à

FDC80 - 1 chemin de la voie du bois  
CS 43801 - 80450 LAMOTTE-BREBIERE



**Attention :** les engagements seront pris dans l'ordre d'arrivée jusqu'au 14 octobre 2022 (date limite d'inscription), (cachet de la poste faisant foi) ou dès que la capacité d'accueil des terrains de l'épreuve sera atteinte. La réalisation de l'une ou l'autre condition mettra un terme aux engagements.